

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 2 novembre 2020

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 2 novembre 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

Présents :

Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Fabien GRILLOT,
Monsieur Grégory BASIN,
Madame Emilie DOHRMANN,
Monsieur Samuel CAILLAULT,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Xavier TROSSET,
Monsieur Jean-Yves ROUIT,
Madame Cécile RYBAKOWSKI,
Monsieur Saïd SERBI,
Madame Sandrine MAZZUCA,
Monsieur Frédéric RICHARD,

Madame Morvarid VINCENT,
Monsieur Clément DUMON,
Madame Samira MAKHLOUFI,
Monsieur Jérôme FALLETTI,
Madame Isabelle CHABERT,
Monsieur Thierry CULOMA,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Madame Flavie VARRAUD-ROSSET,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Madame Marie-Hélène MENNESSIER,
Monsieur Yannick BOIREAUD.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Chantal GIORDA à Monsieur Fabien GRILLOT,
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Cécile MERIGUET à Monsieur Grégory BASIN,
Madame Juliette CLIER à Monsieur Alexandre GENNARO.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 27 octobre 2020.
Affichage de la convocation le mardi 27 octobre 2020.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Fabien GRILLOT comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} novembre 2020.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, du Département de la Savoie l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités COVID 19 et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de papier et d'enveloppes piloté par la Ville de Chambéry et les termes du projet de convention constitutive de ce groupement de commande.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession des garages de 3 garages sous le parking PK 5 au prix de 13 000 € et 13 500 €.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le choix de l'offre de ENGIE ENERGIE SERVICES pour l'exécution du contrat comme concessionnaire du service public pour la construction et l'exploitation réseau de distribution de chaleur, ainsi que le contrat de concession de service public pour la construction et l'exploitation du réseau de distribution de chaleur ; autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le contrat de fourniture de chaleur pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de FEJAZ, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture de chaleur avec la Commune de Barby et ENGIE ENERGIE SERVICES et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.
- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes du service éducation jeunesse suite au vol de tickets CESU et procède à l'apurement du déficit de 811 €.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée section K 504 de 46 ca, pour un montant de 1 380 €, et son classement dans le domaine public de la commune ; désigne M. Fabien GRILLOT, adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte reçu et authentifié par Monsieur le Maire en la forme administrative.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'intégration de la commune de Saint-Baldoph dans le réseau « le bouquet des bibliothèques », la mise à jour de la convention de fonctionnement du réseau « le Bouquet des bibliothèques », les principes généraux et les catégories de tarifs du « bouquet des bibliothèques », ainsi que les tarifs 2021 de la bibliothèque de La Ravoire.
- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la communication du rapport d'activités 2019 de GRAND CHAMBERY.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Jean-Louis LANFANT à faire l'avance des frais d'abonnement à la plateforme de vidéoconférence ZOOM et dit que ces frais lui seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Le Maire,
Alexandra JENNIARO.

